

10 Règlement sur les exercices et les manoeuvres de la cavalerie. (I.) Préliminaires. École du cavalier à pied. École du peloton à pied. École de l'escadron à pied. (II.) École du cavalier à cheval. École du peloton à cheval. École de l'escadron à cheval. (III.) École du régiment. Considérations tactiques. École de la brigade. Emploi de la cavalerie sur plusieurs lignes. Dispositions particulières pour les revues, les défilés, etc. (3 Bde.)

kl. 8. Bruxelles 1879.